

crédit commun; cet acte a eu pour effet de placer les intérêts de la banque de Montréal, l'institution monétaire la plus puissante du Canada et l'agent fiscal du gouvernement, en antagonisme avec ceux des autres banques.

L'explication que donne M. King, sur le refus de quelques agents de la banque de Montréal de recevoir les billets d'autres banques qui payaient en espèces, se trouve dans la 4^{me} réponse de son témoignage.

Votre comité fait aussi observer que les réponses aux questions 16, 17 et 18, qui accompagnent son premier rapport, contiennent des renseignements précieux sur l'importante question des banques et du cours monétaire.

On y verra que les banquiers condamnent presque unanimement l'acte actuel des billets provinciaux, opinion qu'ils motivent longuement.

Ils croient également qu'il est de l'intérêt général du pays que l'on revienne au système de banque qui existait avant l'acte des billets provinciaux, en ajoutant des garanties nouvelles pour assurer le rachat des billets de banque à demande, en limitant les émissions et en donnant de plus grandes garanties aux déposants. Ils recommandent d'exiger des banques des états de situation plus complets et d'établir une inspection sous l'autorité du gouvernement et certains autres amendements.

Votre comité pense que l'un des premiers devoirs du gouvernement est de veiller à ce que le papier circulant soit sûr—qu'il commande entièrement la confiance publique, et soit convertible en numéraire à demande.

Votre comité est d'opinion que l'extension du système de banque d'émission, dont l'application n'est encore que partielle, ne conviendrait point aux besoins du pays et préjudicierait à ses intérêts les plus précieux.

Votre comité ose exprimer l'espérance que le gouvernement recommandera au Parlement d'en revenir à l'ancien système (perfectionné d'après les suggestions indiquées dans l'enquête), système sous lequel le Canada a atteint un haut degré de prospérité.

Si le gouvernement était amené, par les besoins financiers de la Puissance, à désirer l'établissement d'un nouveau système qui dût prendre possession de la circulation du pays (ce à quoi le comité objecterait énergiquement) le comité recommanderait alors de baser les émissions de monnaie de papier sur des dépôts d'effets publics du Canada dans la caisse du gouvernement, d'après un système analogue au système de banques nationales des États qui nous avoisinent; mais les billets seraient rachetables à vue,—le gouvernement réglant les émissions sous l'autorité du parlement. Les banques qui émettraient les billets répondraient de leur remboursement à présentation.

Le comité demande la permission d'exprimer l'opinion que, vu que les chartes des banques vont bientôt expirer, il est grandement à désirer que le gouvernement arrête et fasse connaître le plus tôt possible la politique qu'il veut suivre touchant le cours et la banque.

Si l'on se propose d'apporter des changements importants au système, le comité suggère de les introduire graduellement et avec précaution, afin d'avoir l'occasion d'en observer les effets sur les intérêts du pays, et le temps d'intervenir par des lois, en cas que l'épreuve soit défavorable.

Enfin, le comité, étant d'opinion que les états exigés à présent des banques ne sont pas aussi complets et aussi détaillés que le voudrait l'intérêt du public et des actionnaires, recommande respectueusement d'adopter la formule ci-annexée pour les états de situation de toutes les banques de la Puissance, et, à cause de l'importance de la matière, de rendre pendant la présente session un acte pour obliger ces institutions à observer cette formule.

Le tout respectueusement soumis,

D. L. MACPHERSON,
Président.

SÉNAT,—Chambre du Comité,
28 Avril 1868.